



FEDERATION FRANCAISE DE LA RETRAITE SPORTIVE

GRS de CHAUFFAILLES

8, rue des Ecoles 71170 CHAUFFAILLES

Agrée par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative sous la référence 61-S 12 - 14



<http://grs-chauffailles.com>

[71grs.chauffailles@orange.fr](mailto:71grs.chauffailles@orange.fr)



Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que ce courrier vous trouvera en bonne santé, nous allons bientôt sortir de cette pandémie.

Le 30 juin, enfin, marque la dernière phase du déconfinement, enfin presque il faudra maintenir les gestes barrières et la distanciation sociale. En septembre nous allons pouvoir reprendre nos activités, certaines activités pratiquées en extérieur ont repris et continuerons pendant les vacances.

Il nous faut quand même penser aux réinscriptions et adhésions. Lors de notre Assemblée Générale, il avait été décidé que l'adhésion serait de 42€, mais en raison de la pandémie, pour ceux qui avaient adhéré cette saison, une remise de 12€ est accordée par le club, +2€ par le Coders71, +2€ par la FFRS + 5€ si vous êtes animateur. Le coût de votre licence est donc de 26€ ou 21€ si vous êtes animateur.

**Nous vous rappelons que les licences sont valables jusqu'au 31 Août de chaque année, nous disposons d'un mois pour les renouveler, soit jusqu'au 30 septembre.**

Prix de l'Adhésion : 42€ tarif normal ou 26€ ou 21€\*

\*Dont individuel accident (garanties de base)

\*\*Possibilité de souscrire « IA + » pour 6€ supplémentaires

Mode opératoire, nous retourner :

- Votre bulletin est pré rempli, une seule signature suffit.
- Si votre Certificat Médical est périmé un message vous l'indiquera, il faudra alors nous le joindre.
- Pour les activités pratiquées ne renseigner que celles que vous pratiquez réellement.
- Une enveloppe timbrée remplie à votre adresse postale, pour vous renvoyer votre licence

**Pour pratiquer une activité, vous devez obligatoirement être en possession de votre licence 2021/2022. A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 les licences vous seront demandées à l'entrée de chaque activité. Pour la tranquillité de tous, merci de vous conformer à ces dispositions.**

**Vous devez avoir pris connaissance du Questionnaire de Santé (QS-SPORT) ou avoir un Certificat de non-contre-indication à la pratique des activités valable 3 ans (disponible à notre bureau ou en téléchargement sur notre site internet).**

**Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où vous pratiqueriez une activité sportive non agréée par votre médecin.**

Pour tout renseignement complémentaire, nous nous tenons à votre disposition tous les vendredis, à partir de septembre, de 9H30 à 11H30 à notre permanence : 8, Rue des écoles à CHAUFFAILLES., en respectant les règles sanitaires en vigueur

Nous vous souhaitons de passer un très bon été

Bien cordialement,

Paul Fambrini et son Comité Directeur